



VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SIZUN

**CONTACT :**

Mail : [videgreniersizun@gmail.com](mailto:videgreniersizun@gmail.com)

Tel : 07 82 58 16 04

**Les documents sont à compléter et signer puis à renvoyer accompagnés du paiement à l'une des adresses ci-dessous :**

- Mme GOURDOU-LATYSZENOK Virginie, 9 route du Pont de Bodivy, 29450 SIZUN.
- Mme LE BOULCH Magalie, 7 rue des Camelias, 29450 SIZUN

**La date limite de réception du courrier est fixée au 9 avril 2025.**

Dès réception du règlement, un e-mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

**1. BULLETIN D'INSCRIPTION**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE MAIL : .....

**Nombre de tables de 1,8 mètres :** .....

**Prix d'une table = 5 euros**

**Total :** 5 euros x ..... table(s) = .....euros

**Nombre de portants (Maximum 2, non fournis par l'organisateur):** .....

**Prix d'un portant = 2 euros**

**Total :** 2 euros x ..... portant (s) = .....euros



VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SIZUN

Nous vous proposons un service de petite restauration. Vous avez la possibilité de réserver une formule petit déjeuner et/ou une formule sandwich. Un bon repas vous sera remis au moment de l'installation de votre stand.

**FORMULE PETIT DÉJEUNER**

1 viennoiserie (croissant ou pain au chocolat) + 1 boisson chaude (thé ou café) à 2,5 euros.

2,5 euros x ..... formule(s) = .....euros

Pain au chocolat : .....

Croissant : .....

**FORMULE SANDWICH**

1 sandwich + 1 paquet de chips + 1 boisson sans alcool 33cl + 1 dessert (crêpe ou une part de gâteau) pour 7 euros.

7 euros x ..... formule(s) = .....euros

Jambon/Beurre : .....

Pâté/Cornichon: .....

**PRIX TOTAL ..... euros**

J'effectue mon règlement par :

- Chèque
- Paiement en ligne (Site HelloAsso)



Site HelloAsso

Ci-joint un règlement de ..... euros.



VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SIZUN

Fait à ..... le .....

Signature



VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SIZUN

## 2. RÈGLEMENT

**Article 1 :** Cette manifestation est organisée par l'Amicale Laïque des Écoles Publiques de Sizun, à la salle A (gymnase du collège), route du Pont de Bodivy à Sizun, le dimanche 13 avril 2025 de 9h à 17h.

L'accueil des participants débute à 7h15. Les participants s'engagent à ne pas quitter leur stand avant la fin de la manifestation. Chaque participant s'engage à laisser leur emplacement propre.

**Article 2 :** Le vide-grenier est réservé aux particuliers majeurs et non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés 2 fois/an, conformément à la loi 2005-882 du 2/08/2005 modifiée par décret du 07/01/2009.

**Article 3 :** Toute personne voulant participer à cette manifestation devra lors de son inscription :

- **Justifier de son identité** en joignant une copie (recto/verso) de sa carte d'identité.
- **Joindre le règlement signé** avec la mention « lu et approuvé ». Le fait d'accepter le règlement emporte acceptation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à 2 autres manifestations au cours de l'année civile.
- **Réaliser un règlement par chèque** à l'ordre de "L'Amicale Laïque des Écoles Publiques de Sizun" à adresser à  
Mme GOURDOU-LATYSZENOK Virginie, 9 route du Pont de Bodivy, 29450 SIZUN.  
ou Mme LE BOULCH Magalie, 7 rue des Camelias, 29450 SIZUN

ou **réaliser un paiement en ligne** à l'adresse suivante:

<https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-des-ecoles-publiques-de-sizun/boutiques/vide-grenier-dimanche-13-avril-2025-sizun>.



Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

**Article 4 :** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 5 :** Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 5 euros par mètre de table (Tables de 1.8 m) sera demandée ainsi que 2 euros par portant (2 portants maximum



## VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

### AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SIZUN

par personne et non fourni par l'association). Tables et chaises sont fournies par l'association.

En cas de désistement plus de 8 jours avant l'événement, merci d'en informer l'organisateur au **07 82 48 16 04** et vous pourrez en obtenir le remboursement.

**Article 6 :** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Un plan de la salle sera affiché à l'entrée de la salle.

Les véhicules seront stationnés sur des places réservées à cet effet et situés à proximité de la salle.

**Article 7 :** Les emplacements seront attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés.

Seules les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**Article 8 :** les vêtements et accessoires exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols ou détériorations.

**Articles 9 :** les pièces non vendues et emballages ne pourront être laissés sur place.

**Article 10 :** les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés, produits inflammables.

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

**Article 11 :** l'Amicale Laïque reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Les exposants seront remboursés des frais d'inscription.

**Article 12 :** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des vêtements et/ou des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

**Article 13 :** les portants ne doivent pas dépasser la taille du stand et empiéter sur les allées sous peine d'être enlevés pour raison de sécurité.

**Article 14 :** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 15 :** L'organisateur réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne serait pas acquitté ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Signé avec la mention « lu et approuvé », le ..... à .....



VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 13 AVRIL 2025

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SIZUN

### 3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR - VIDE GRENIER

**Date** : Dimanche 13 avril 2025

**Organisateur** : Association L'Amicale Laïque des écoles publiques de Sizun - Place Charles de Gaulle 29450 Sizun

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom.....

Né(e) le .....à: Département : ..... Ville : .....

Adresse.....

.....

CP .....

Ville.....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... Délivrée le .....

par .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

L'attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation